



N° 70 Février 2004 1.50 euros

SOMMAIRE

- ♦ Édito : P 1
- ♦ Compte rendu CTP / CDEN P 2
- ♦ Grève du 12 mars : appel commun
- ♦ Temps Partiel : du nouveau

PERMANENCES :

Lundi	}	9h / 12h30
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		
Mercredi		14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28
E-mail : snu81@snuipp.fr

FORUM SOCIAL TARNAIS SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 MARS GRAULHET

Foyer Léo Lagrange

Le 3^{ème} Forum Social Tarnais se tiendra les 6 et 7 mars prochain à Graulhet.

La FSU s'est investie avec d'autres organisations dans 2 ateliers portant sur la Santé et l'Education. Face aux attaques du gouvernement et du Medef contre la sécurité sociale, nous avons travaillé avec les Mutuelles de France, Attac, et les organisations syndicales CGT et SUD Solidaires à l'organisation d'un débat sur la protection sociale qui aura lieu, dans le cadre du FST, le samedi 6 à 15h30.

Le deuxième atelier, intitulé Education et transmission des savoirs se déroulera le dimanche matin à partir de 9h30. Le débat sera introduit par Jacques FIJALKOW qui abordera la question de la transmission des savoirs à travers l'apprentissage de la lecture.

A l'heure où la commission Thélot doit rendre les conclusions préétablies du débat national, créons les conditions pour qu'un véritable débat sur l'école s'engage dans la société.

VENDREDI 26 MARS À ALBI
Conférence débat
Samuel JOHSUA

RECRUTEMENTS, EMPLOI, PRÉCARITÉ :

AG unitaires : 8 mars à 18 H

à Albi: Amphi Bellevue et à Castres Maison des Association Salle 240

GRÈVE NATIONALE

à l'appel des fédérations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

LE 12 MARS

MANIF À TOULOUSE

L'horaire et le lieu seront précisés plus tard

Le gouvernement fait le choix du couteau et de la fourchette et non celui de l'Education et de l'Intelligence où le retour sur investissement est beaucoup plus long.

Nos élites politiques, économiques, patronales baignent dans la théorie économique néo-classique dominée par le profit maximum, la réduction des charges dans un doux monde de libre concurrence. Ainsi atteindrait - on l'optimum de production, le juste prix des biens par le marché et le bonheur total pour les consommateurs.

Cette fuite en avant vers la recherche du coût du travail le plus bas possible dans une économie mondialisée conduit aux délocalisations des lieux de production, précarise les salarié-es, tire les salaires vers le bas, sert d'argument pour justifier les cadeaux aux patrons : exonérations de cotisations sociales, réduction de la fiscalité sur les entreprises (suppression de la taxe professionnelle). Les conséquences sont connues de tous: les recettes des budgets de la protection sociale (retraites, Sécu) et de l'Etat s'amenuisent, les solidarités sont mises à mal, les conditions de travail et l'emploi se détériorent ... et les patrons s'enrichissent.

Exigeons le rétablissement d'une politique d'investissements publics, une intervention forte de l'Etat dans la redistribution des richesses. C'est avec cette dynamique, qu'au sortir de la seconde guerre mondiale, les Services Publics et la protection sociale ont pu être instaurés pour permettre au monde du travail d'en finir avec l'angoisse du lendemain et le développement des solidarités.

L'économie est une affaire de choix et non une fatalité sur laquelle il serait impossible d'agir. Le lobbying des multinationales, du MEDEF auprès des hommes politiques est très actif, le chantage à l'emploi est souvent la carte glissée dans la manche pour convaincre l'opinion.

Pourtant, l'équation *baisse des charges = création d'emploi* est loin d'être juste. Raffarin vient d'accorder 1.5 milliard d'€ aux restaurateurs, Fillon pronostique 40 000 créations d'emplois avec cette mesure. En revanche, 1.5 milliard d'€ permettrait de créer environ 50 000 postes d'enseignants.

Parce que nous refusons que le Service Public d'Education de la Recherche et de la Culture soit cuisiné à la sauce libérale, parce que nous faisons le choix de résister et non de nous résigner, nous serons en grève le 12 mars.

Marc BOUSQUIÈ





COMPTE RENDU CTP ET CDEN DES 29 ET 30 JANVIER

FERMETURES		OUVERTURES	
<u>Écoles primaires et élémentaires :</u>		<u>Écoles primaires et élémentaires :</u>	
LAVAU Centre	1	SOUAL	1
BLAN	1	CUQ TOULZA	1
CARMAUX Jean Jaurès	1	LABASTIDE ST GEORGES	1
ALBI St Exupéry	2	LAVAU Le Pigné	1
ALBI La Viscose	1	PALLEVILLE	0,5
ALBI Rochegude	1	SALVAGNAC	1
CASTRES La Pause 1+2	1	CAMBON	0,5
CASTRES Centre 1+2	1	BLAYES A. Malroux	0,5
CAMBOUNES	1	BRENS	1
MAZAMET Négrin	1	ALBI Claudel	1
AUSSILLON Val + Bonnacousse	1	MARSSAC	1
<u>Écoles maternelles :</u>		LAUTREC	0,5
LAVAU Centre	0,5	VIVIERS LES MONTAGNES	0,5
CASTRES L. David	0,5	ST AFRIQUE LES MONTAGNES	1
CASTRES Prévert	0,5	CASTRES Laden (clin)	0,5
CASTRES Albinque	1	ALBI Colonel Teyssier	1
CASTRES Villegoudou	0,5	MONTANS	1
CASTRES C.Franck	0,5	SENOUILLAC	1
ROQUECOURBE	0,5	GIROUSSENS	0,5
LACAUNE	0,5	VALENCE	0,5
ALBI Rochegude	0,5	BELLEGARDE	0,5
<u>Classes d'application</u>		SOREZE	1
ALBI Colonel Teyssier	1	ST AVIT	0,5
ALBI Camille Claudel	3	ST SULPICE	1
<u>Enseignement spécialisé</u>		RABASTENS	1
DOURGNE IME Fourquet	0,5	<u>Écoles maternelles</u>	
VIANE LE Briol	1	CASTRES Aillot	1
		PUYGOUZON	1
		ST SULPICE	1
		<u>Classes d'application</u>	
		La réimplantation des classes d'application n'est pas définie.	
		<u>Enseignement spécialisé</u>	
		ALBI Maison d'arrêt	0,5
		LAVAU Pinel	0,5
		CASTRES Roulandou CLIS / ALBI Curveillère CLIS	1/1
		CCPE LAVAU CCPE GAILLAC	0,5 0,5
		<u>Remplaçants</u>	
		BD Congés	4
RESERVE pour la rentrée 2004 : 8.5 postes			

MOTION CTPD du 29 janvier 2004

Le département du Tarn a reçu une dotation de 14 postes supplémentaires. Pourtant avec une prévision en hausse de 196 élèves pour la rentrée 2003, le taux d'encadrement restera quasiment stable. On ne peut pas parler d'une amélioration des conditions d'enseignement. Les ouvertures de classes continuent à être financées par des fermetures, c'est un redéploiement qui s'inscrit dans le cadre des restrictions budgétaires.

C'est l'école maternelle qui en fait les frais : ne rentrant pas dans le cadre de la scolarité obligatoire, elle est considérée comme un réservoir potentiel de postes par le Ministère. La mise en place de demi-postes rentre dans cette logique comptable. L'école maternelle française est fréquemment citée comme l'un des points forts de notre système éducatif. La FSU continuera à la défendre comme une Ecole à part entière qui permet de réduire les inégalités sociales, culturelles et éducatives.

Pour l'année scolaire 2004/2005, nous constatons :

- ♦ des écoles avec des effectifs supérieurs à 25 élèves de moyenne que ce soit après fermeture, après ouverture ou par défaut d'ouverture.
- ♦ la remise en cause de la scolarisation des enfants de 2 ans : soit par la fermeture de demi-postes, soit par l'implantation de demi-postes qui occasionnent également des difficultés d'organisation sur l'ensemble de l'école (répartition des élèves avec une classe de moins).
- ♦ des difficultés de remplacement qui vont perdurer malgré la proposition de créer 4 postes. Il est inadmissible que l'on interrompe un remplacement

en déplaçant l'enseignant dans une autre école. Il en va de la crédibilité du service public.

Nous demandons que l'on tienne compte de l'intégration des enfants handicapés dans les effectifs des classes qui les accueillent, ce qui n'a pas été entendu à ce jour.

Dans l'AIS la situation reste préoccupante :

- ♦ les besoins en personnel formé sont importants : de nombreux postes sont occupés par des personnels non spécialisés. Il est donc nécessaire de maintenir un nombre élevé de départs en stage.
- ♦ malgré la réorganisation des RASED, l'insuffisance du nombre de postes et la faiblesse des frais de déplacement des personnels spécialisés ont pour conséquence la non prise en charge de nombreux enfants en difficulté.
- ♦ le manque de places dans les établissements spécialisés est élevé : de nombreux enfants sont sur liste d'attente et sont, par défaut, intégrés dans des classes ordinaires. Cela ne permet pas de répondre aux besoins de ces enfants tout en générant des difficultés de fonctionnement dans les écoles liées notamment à l'insuffisance des moyens d'encadrement.

Les moyens attribués à notre département sont insuffisants pour améliorer les conditions d'enseignement. La FSU demande que le budget de l'éducation traduise une réelle priorité budgétaire.

GREVE DU 12 : APPEL COMMUN

Les fédérations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education appellent les personnels de l'éducation et de la recherche à une journée nationale de grève le 12 mars 2004.

Elles dénoncent ainsi la situation faite aux services publics d'éducation et de recherche à la suite des décisions budgétaires prises par le gouvernement. C'est l'avenir des jeunes qui est menacé aussi bien par les suppressions de moyens que par les choix brutaux en matière de recrutement. Ces choix ont également pour conséquence l'accroissement de la précarité. Ils s'accompagnent du maintien du transfert massif de personnels aux collectivités locales.

Elles appellent à multiplier les actions qui se sont déjà développées, que ce soit au plan des académies ou des départements ou nationale ment dans la Recherche Publique.

TEMPS PARTIEL : DU NOUVEAU

Depuis le 01/01/2004, le temps partiel de droit pour raisons familiales peut être pris sur plusieurs quotités: de 50% à 80%.

Pour toutes les demandes de temps partiel pour un autre motif, la seule quotité aujourd'hui possible est de 50%.

Il est possible de faire aussi une demande de mi-temps annualisé.

Rappel des raisons familiales Loi du 11 janvier 1984 art 37 bis
L'autorisation d'accomplir un service à mi-temps est accordée de plein droit aux fonctionnaires à l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.
L'autorisation d'accomplir un service à temps partiel

est également accordée de plein droit au fonctionnaire pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave.

Quand le demander?

En cours d'année scolaire à l'issue:

- ♦ d'un congé de maternité
- ♦ d'un congé d'adoption
- ♦ d'un congé de paternité
- ♦ d'un congé parental
- ♦ de la naissance ou de l'arrivée de l'enfant adopté
- ♦ lors de la survenance des événements prévus à l'art 37 cf ci-dessus.

La demande doit être effectuée 2 mois avant la période d'exercice à temps partiel qui prendra fin au 31/08 sauf en cas de renouvellement.

POSSIBILITÉS DE TEMPS PARTIEL POUR RAISONS FAMILIALES
2 à 5 demi-journées pour un service hebdomadaire de 4.5 jours.

Quotité	Nombre de demi-journées travaillées
80%	7
70%	6
60%	5
50%	mi-temps

RETRAITES

Les enseignant-es travaillant à temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans né ou adopté après le 01/01/2004, auront le temps partiel validé à temps plein dans la limite de 3 ans par enfant.

Depuis le 1 janvier 2004, les enseignant-es travaillant à temps partiel (hors temps partiel de droit pour élever un enfant né ou adopté après le 01/01/2004) ont la possibilité par une surcotisation, de faire compter une période de temps partiel comme du

temps plein pour le calcul de leur retraite. Cette surcotisation est limitée à 4 trimestres.

Le SNUipp dénonce la différence de traitement entre les enseignants demandant un travail à temps partiel pour convenances personnelles et le temps partiel de droit. Nous demandons que ces quotités soient appliquées pour l'ensemble des demandes comme cela se fait pour les autres agents de l'Etat. (Voir la pétition dans le VS n°68 Dec 03).

Soyez vigilant, les demandes de temps partiel annuel, à compter de la rentrée de Septembre, de droit ou pour convenances personnelles sont à effectuer avant la fin du mois de mars. Pour toutes infos complémentaires, contactez la section du SNUipp au 05 63 38 44 34.